

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-128

■ Délibération

N° 2026-101

Séance du 23 juin 2026

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 DU BUDGET
ANNEXE BOIS ET FORET**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe de Thorens-Glières – salle des mariages - 9 place de la République – Thorens-Glières – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30

Présents : ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A.

Excusés : ALESINA C. (pouvoir à BOCQUET J.) - MACHEDA P. (pouvoir à GURLIAT C.) - ZANNINI D. (pouvoir à BENEDETTI B.)

Absents : LONGERAY A. - HEINIMANN A. - MEYNET P.

Secrétaire de séance : Jacques BOCQUET

Entendu l'exposé suivant :

Monsieur le Maire expose que le budget supplémentaire est une décision modificative particulière. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète et/ou modifie une partie du budget annexe bois et forêt.

Sa spécificité réside dans l'intégration du résultat de l'année antérieure constaté à l'occasion de l'approbation du compte financier unique et la reprise des restes à réaliser de 2025.

Il permet donc de procéder à divers ajustements de recettes et de dépenses en lien avec l'activité des services, et ce afin de conformer la structure budgétaire avec l'exécution constatée et à venir des crédits.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-12 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n°2026-021 du 23 février 2026 relative au vote du budget annexe bois et forêt 2026 de la commune de Fillière,

Vu la délibération n°2026-77 du 12 mai 2026 portant décision modificative n°1 au budget annexe bois et forêt,

Vu la délibération n°2026-095 du 23 juin 2026 adoptant le compte financier 2025 du budget annexe bois et forêt,

Vu la délibération n°2026-098 du 23 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe bois et forêt,

Vu le projet de budget supplémentaire du budget annexe bois et forêt,

Considérant que, l'affectation des résultats, la reprise des restes à réaliser et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement du budget supplémentaire 2026 du budget annexe bois et forêt,

Considérant qu'il convient d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe bois et forêt équilibré en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

	Somme de RAR 2025	Somme de BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	Somme de TOTAL R à R + BS
Fonctionnement		109 346.82 €	109 346.82 €
Dépenses		54 673.41 €	54 673.41 €
011 - Charges à caractère général		54 673.41 €	54 673.41 €
Recettes		54 673.41 €	54 673.41 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		54 673.41 €	54 673.41 €
Investissement		45 010.14 €	45 010.14 €
Dépenses		22 502.57 €	22 502.57 €
23 - Immobilisations en cours		22 502.57 €	22 502.57 €
Recettes		22 507.57 €	22 507.57 €
001 - Solde d'exécution section investissement		22 507.57 €	22 507.57 €
(vide)			
		154 356.96 €	154 356.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2026, du budget annexe bois et forêt, équilibré en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et la section d'investissement qui s'équilibre comme ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Jacques BOCQUET



Le Maire
Christian ANSELME



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :

Pour : 30

Contre :

Abstentions :

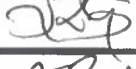
Date de convocation : 17/06/2026

Présenté par M. Le Maire, Christian ANSELME,
A FILLIERE, le 23/06/2026

Délibéré par l'assemblée réunie en session ordinaire,
A FILLIERE, le 23/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante :

ALESINA Christelle	
ANSELME Christian	
AUBERT Francis	
BANERAS Hélène	
BARRES Laura	
BENEDETTI Bénédicte	
BERTHOLIO Christophe	
BOCQUET Nicole	
BOCQUET Jacques	
BOLLARD Nicola	
BOUCLIER Stéphane	
BURDIN Céline	
CHAPPAZ Bastien	
DAUBERCIES Aymeric	
FAVRE-FELIX Dominique	
FUMEX Anne	
GRANGE Antoine	
GUENAT Thierry	
GURLIAT Catherine	

HEINIMANN Alexandra	HEINIMANN Alexandra
LONGERAY Alexandre	
MACHEDA Philippe	
MAXENTI Jean-Charles	
MERCIER-GUYON Catherine	
MEYNET Patrice	
PONCET-FILLION Sylvie	
RUBIN-DELANCHY Jean-Yves	
RUBIN-DELANCHY Johana	
SONDAZ Catherine	
TAGAND Françoise	
THABUIS Florian	
VEYRAT-MASSON Audrey	
ZANNINI Delphine	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/10/26, et de la publication le